



LES ACHARDS

Demande d'Inscription au Service Minimum Exceptionnel

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Scolarisé à l'école :

En classe de :

Jour de présence à l'accueil exceptionnel :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Une fois l'inscription validée par un mail, vous confirmant la prise en charge de votre enfant, vous êtes engagés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ce dispositif s'applique sur les horaires d'ouverture de l'école de votre enfant.

Pour les enfants scolarisés au sein des écoles publiques, un accueil périscolaire peut avoir lieu. Vous devrez inscrire votre enfant sur le Portail Famille